



# Principaux messages de l’UICN pour la COP22 de la CCNUCC

7-18 novembre 2016  
Marrakech, Maroc

Avec l’entrée en vigueur réussie de l’Accord de Paris, la Conférence de Marrakech 2016 sur les changements climatiques marque le début d’une nouvelle ère pour des mesures mondiales concertées sur les changements climatiques. Il est maintenant temps de passer rapidement à la réalisation, tout en continuant à garantir que les politiques climatiques internationales, régionales et nationales permettent des mesures efficaces et précoces.

Gardant cela à l’esprit, l’UICN aimerait :

- Saluer l’entrée en vigueur de l’Accord de Paris ;
- Appeler les Parties qui n’ont pas encore ratifié, approuvé, accepté ou adhéré à l’Accord de Paris à le faire, tel qu’approprié, dès que possible ;
- Presser toutes les Parties, notamment les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, à renforcer leurs niveaux d’ambition et leurs mesures de lutte contre les changements climatiques avant et après 2020, à la lumière des lacunes significatives en matière d’émissions qui doivent encore être comblées pour atteindre les objectifs prévus dans l’Accord de Paris ;
- Presser les Parties à garantir les plus hauts niveaux d’intégrité environnementale tout en rendant l’Accord de Paris opérationnel, notamment en empêchant le double comptage des efforts de réduction d’émissions ;
- Encourager les Parties à réduire leur dépendance aux énergies fossiles, à décarboniser leurs systèmes énergétiques, et à développer l’utilisation des sources d’énergie renouvelables et à faibles émissions de carbone, d’une façon qui améliore le bien-être humain et écosystémique ;
- Rappeler aux Parties la reconnaissance claire, au sein de l’Accord de Paris, de l’importance de :
  - Conserver et mettre en valeur de façon appropriée tous les types d’écosystèmes, comme puits et réservoirs efficaces de gaz à effet de serre (Préambule, article 5) ;
  - Prendre en compte les écosystèmes dans l’action et la planification en faveur de l’adaptation (articles 7.2, 7.5, 7.9) ; et
  - Garantir l’intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et la protection de la biodiversité, en agissant pour lutter contre les changements climatiques (Préambule).
- Encourager les Parties à continuer à inclure des mesures ambitieuses d’atténuation et d’adaptation basées sur les écosystèmes, au sein de leur plans et de leurs mesures climatiques de l’avant-2020 et de leurs Contributions déterminées au niveau national de l’après-2020, notamment en considérant les options suivantes :
  - Se joindre aux efforts internationaux pour lutter contre la disparition et la dégradation des forêts, notamment ceux entrepris après la Déclaration de New York sur les forêts de réduire de moitié la disparition des forêts naturelles

Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Stewart Maginnis  
Directeur mondial, Solutions  
fondées sur la nature  
Siège de l’UICN  
[stewart.maginnis@iucn.org](mailto:stewart.maginnis@iucn.org)

Cyrie Sendashonga  
Directrice mondiale,  
Politiques et Programme  
Siège de l’UICN  
[cyriaque.sendashonga@iucn.org](mailto:cyriaque.sendashonga@iucn.org)

Sandeep Sengupta  
Coordinateur mondial,  
Portefeuille Changements  
climatiques  
Siège de l’UICN  
[sandeep.sengupta@iucn.org](mailto:sandeep.sengupta@iucn.org)

Siège mondial de l’UICN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Suisse  
Tél : +41 22 999 0000  
Fax : +41 22 999 0002  
[mail@iucn.org](mailto:mail@iucn.org)  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

du monde d'ici à 2020, et d'y mettre un terme d'ici à 2030 ;

- Contribuer à la restauration de 150 millions d'hectares de paysages et de terres boisées dégradés d'ici à 2020, et de 350 millions d'hectares d'ici à 2030 grâce au Défi de Bonn et à la Déclaration de New York sur les Forêts, en notant également la contribution qui peut être obtenue en atteignant la neutralité de la dégradation des terres en vertu de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de l'Initiative 4 pour 1000 par exemple pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ;
- Développer la couverture actuelle des aires protégées terrestres, côtières et marines efficacement et équitablement gérées, conformément aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 11 et 15, en prenant également en compte les efforts régionaux comme la Déclaration de RedParques ;
- Garantir la conservation des autres écosystèmes et réservoirs de carbone naturels comme les océans et les zones humides (c.-à-d. le carbone bleu), lorsqu'ils ne sont pas déjà inclus dans les mécanismes existants.

Le message principal de l'UICN est que la biodiversité et les écosystèmes sont menacés par les changements climatiques, pourtant leur conservation, leur restauration et leur gestion durable produisent des solutions fondées sur la nature significatives et pratiques pour lutter contre les changements climatiques. Ces solutions économiquement intéressantes et « sans regrets » peuvent contribuer aux objectifs de l'atténuation et de l'adaptation, tout en produisant également d'autres avantages économiques, sociaux et environnementaux.

En outre, investir dans les solutions fondées sur la nature peut permettre aux Parties de contribuer simultanément à d'autres cadres politiques internationalement acceptés, comme les Objectifs de développement durable (ODD), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, entre autres.

En outre, l'UICN aimerait :

- Saluer la décision du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques de préparer en 2016 trois nouveaux rapports spéciaux, sur : (i) les impacts du réchauffement climatique de 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels ; (ii) les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres ; et (iii) les changements climatiques et les océans et la cryosphère ; et encourager les Parties à prendre en compte ces sources de connaissances, ainsi que d'autres sources tout aussi crédibles, pour renseigner l'inventaire mondial précisé dans l'Accord de Paris ;
- Encourager les Parties à continuer leur travail pour concevoir le cadre de transparence amélioré, qui renseignera également l'inventaire mondial ainsi que la mise en œuvre domestique des Contributions déterminées au niveau national ;
- Appeler les Parties à soutenir la poursuite du Programme de travail de Lima sur les questions d'égalité des sexes, et à mettre en place un Plan d'action pluriannuel global sur l'égalité des sexes, en rappelant la reconnaissance au sein de l'Accord de Paris que les Parties doivent respecter, encourager et considérer, entre autres, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes lorsqu'elles prennent des mesures contre les changements climatiques ;
- Rappeler également la reconnaissance, dans l'Accord de Paris, que les Parties doivent respecter, encourager et considérer, entre autres, leurs obligations respectives sur les droits humains et les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des populations vulnérables lorsqu'elles prennent des mesures contre les changements climatiques, et également prendre en compte les systèmes de connaissances autochtones, traditionnels et locaux ;
- Reconnaître et exprimer son soutien pour les efforts des deux défenseurs de haut-niveau nommés pour agir au nom du Président de la COP, qui mobilisent des mesures climatiques

mondiales plus fortes et plus ambitieuses, notamment en s'engageant avec les parties prenantes qui ne sont pas Parties ;

- Exprimer son appréciation du travail réalisé avec le Secrétariat de la CCNUCC, qui s'est engagé avec les organisations observatrices et a encouragé davantage de mesures climatiques, notamment par le biais d'initiatives comme Momentum for Change ;
- Appeler à l'accroissement des flux de financement climatique internationaux, notamment pour permettre l'adoption renforcée de mesures d'adaptation et d'atténuation basées sur les écosystèmes à tous les niveaux ;
- Souligner que des mesures efficaces pour lutter contre les changements climatiques requièrent la participation de tous les acteurs dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société, et notamment la communauté des affaires ;
- Souligner le besoin d'accroître les synergies entre les accords internationaux existants, afin de garantir une cohérence politique maximum entre les efforts pour atteindre un développement durable, lutter contre les changements climatiques, réduire les risques de catastrophes et protéger les écosystèmes et les espèces menacées.

Enfin, l'UICN aimerait également attirer l'attention de la communauté sur les résultats du [Congrès mondial de la nature de l'UICN 2016](#), qui a souligné aux yeux de tous le rôle d'écosystèmes sains pour fournir des solutions fondées sur la nature efficaces dans la lutte contre les changements climatiques, notamment lors de :

- Un dialogue de haut niveau sur [Un climat qui change : Défendre les solutions fondées sur la nature](#)
- Le [Parcours sur les changements climatiques de l'UICN](#) qui a réuni près de 100 événements liés au climat, organisés par divers composantes et partenaires de l'UICN ;
- Les [Résolutions et Recommandations](#) adoptées par les quelques 1300 États et ONG Membres de l'Union, et qui constituent maintenant la politique générale de l'UICN ; et
- Les [Engagements d'Hawaii](#), qui confirment que les contributions de la communauté mondiale de la conservation sont essentielles pour lutter contre le défi mondial des changements climatiques.